



C.C.A.S
VILLE DE NICE

Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur
33, Avenue Jean Médecin
06000 Nice

Nice, le 18 novembre 2019

Monsieur,

Par courrier du 18 octobre 2019, vous m'avez saisi concernant la situation du CHRS Maurice de Alberti.

Un travail conséquent est actuellement engagé sur l'évolution de l'offre d'hébergement et de logement pour les publics cibles du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce projet est fondé sur des éléments contextuels :

- Le CCAS s'inscrit comme partenaire de la Métropole Nice Côte d'Azur sur la mise en œuvre accélérée du « Logement d'Abord », et à ce titre il accompagne le public et recherche des solutions adaptées à l'accès au logement. Les services de l'Etat ont mis en œuvre une série de mesures visant à désengorger les différents dispositifs d'hébergement, et à permettre l'accès au logement pour les publics les plus fragiles. Dans ce cadre, des places supplémentaires en pension de famille seront créées, répondant au besoin d'accès au logement de publics isolés et fragilisés pour lesquels la réinsertion professionnelle ne constitue plus une priorité. Le CCAS prend en charge cette typologie de public et a répondu à l'appel à candidature pour la création de places supplémentaires en pension de famille.
- Le CHRS de Alberti est apparu opportun pour la réalisation d'une nouvelle pension de famille, du fait de la nécessité de réhabiliter ce bâtiment vétuste, par ailleurs très bien situé dans un quartier vivant et central, très bien desservi et doté de tous les services possibles.
- Le CCAS gère un CHRS soumis aux diminutions continues de la Dotation Globale de Fonctionnement, limitées à l'application de la dotation régionale limitative (DRL) durant la durée du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu avec l'Etat pour la période 2016 – 2019.

Un travail concerté a donc été initié avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de façon à élaborer un projet pertinent pour le public accompagné par le Centre Communal d'Action Sociale.

A terme, le projet pourrait conduire à une offre étoffée, déclinée de la façon suivante :

L'hébergement d'urgence : 103 places

- L'hébergement d'urgence en collectif pour une capacité globale de 99 places
- L'hébergement d'urgence diffus pour femmes avec ou sans enfant : 2 logement - 4 places (*offre nouvelle*)

L'hébergement d'insertion : 67 places avec hébergement, 10 mesures de service de suite après la sortie et 7 mesures de CHRS hors les murs

- En collectif pour femmes avec ou sans enfants : 10 places Ste Catherine (*offre nouvelle*), 14 places Maison du Cœur, 17 places Mont Gros
- En diffus pour tout public : 20 places réparties dans le parc du CCAS, le parc privé ou social en fonction des opportunités de captation (*offre nouvelle*)
- En baux glissants : 2 logements pour les femmes, 2 logements pour le public SDS, 2 logements pour le public vieillissant (*offre nouvelle*)
- En service de suite : 10 mesures d'accompagnement pour fluidifier les sorties de CHRS et stabiliser l'accès au logement (*offre nouvelle*)
- En CHRS hors les murs : 2 mesures pour femmes victimes de violence, 5 mesures pour public vieillissant (*offre nouvelle*)

Le logement adapté en collectif : 85 places

- Les Pensions de Famille dédiées au public isolé : 14 places à la Goutte de Lait, 11 places aux Gabians, 30 places à De Alberti (*offre nouvelle*)
- La résidence sociale Sainte Catherine : 30 places pour femmes avec ou sans enfants avec objectif de 13 à 16 relogements au terme de 6 mois d'hébergement au titre de L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (ADVL) (*offre nouvelle*).

Le logement adapté en diffus : 14 logements

- 8 logements en ALT (+1 *offre nouvelle*) et 6 logements en IML (*6 seront destinées aux mesures CHRS avec baux glissants*)

J'espère que ces éléments pourront vous rassurer sur les craintes que vous m'avez exprimé concernant le redéploiement des 30 places d'hébergement social et sur l'information délivrée aux usagers. Ainsi, il ne sera pas nécessaire, sauf situation très exceptionnelle qui serait repérée par les équipes pour une poursuite de leur accompagnement, de transférer les usagers vers d'autres structures. En effet, les usagers quitteront progressivement le CHRS en fonction des sorties prévues pour eux, avec leur travailleur social selon les modalités déjà existantes. Néanmoins, dès que le projet sera validé par les autorités de tutelle, des réunions collectives seront organisées avec les résidents.

L'offre d'hébergement sera augmentée et diversifiée progressivement entre 2020 et 2022, pour les différents publics pris en charge par le CCAS.

Il est à préciser que nous sommes aujourd'hui en phase de projet, en lien avec les équipes très mobilisées sur ces évolutions : Plusieurs réunions de travail ont eu lieu et sont programmées pour affiner le projet social de la structure et le travail d'accompagnement qui en résulte. Les agents présents sur site participent, sous l'impulsion de leur responsable, à l'élaboration d'un projet d'équipe mobile, et aux outils adaptés à ce mode d'intervention.

Une réflexion sera menée, en lien avec la Responsable du Service Gestion du Personnel, sur la redéfinition des postes de gardien logé et d'agent d'accueil.

Ce projet global fera l'objet d'une présentation en Comité Technique d'ici la fin de l'année 2019. L'année 2020 sera une année de transition qui permettra d'affiner les différents axes de travail et d'engager les équipes dans de nouvelles modalités de fonctionnement. Au fur et à mesure des étapes clés, des présentations seront à nouveau programmées en Comité Technique.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez aux évolutions des services du CCAS, et je vous assure de ma volonté d'accompagner au mieux ces changements dans un objectif de satisfaire l'intérêt collectif et d'assurer la pérennité de nos établissements.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice Générale



Colette RIVIER

